Souscription Fromages de Chèvre Amap « l'Aneth »
Saison 2019

Je soussigné(e) ……
demeurant : ……..
Code postal : ……. Commune : ……
Tél. : 01…… Mob : 06 …… Courriel : ……@……..……..…

Adhérent(e) de l'AMAP « l'ANETH » de Veneux les Sablons, à jour de ma cotisation, souscris pour la saison 2019 un contrat AMAP fromages de chèvre mensuel auprès de Laurence NORY chevrière à la Marquette - 89150 Jouy.

http://www.missacapri.com/

Ce contrat comprend 8 distributions, entre début avril et novembre 2019.

Les distributions se feront un mercredi par mois entre 19 et 20h du soir simultanément aux distributions de volailles de l'Amap l'Aneth. Elles sont donc prévues potentiellement pour le **17 avril, 15 mai, 12 juin, 10 juillet, 7 août, 4 septembre, 2 octobre et 6 novembre 2019**. Exceptionnellement une livraison pourrait être effectuée en décembre et sera réglée séparément.

Tout au long de cette saison 2019 le référent vous tiendra informé sur les nouvelles de l'exploitation et les incidences sur la production. Nous pourrons ainsi tous ensemble et à tout moment faire évoluer les termes de ce contrat dans l'esprit défini par la Charte des AMAP…

Le grand plateau sera composé de 3 grands fromages en moyenne pour un prix mensuel de 18€
Le petit plateau sera composé de 2 à 3 petits fromages en moyenne pour un prix mensuel de 10€

Suivant la qualité comme la quantité des laits, les conditions climatiques, la belle humeur des chèvres, **des brique, bûche, pyramide, palet, crottin, faisselle** seront réalisés par Laurence.

Je reconnais que les aléas de la production agricole peuvent nuire et affecter la quantité et la qualité des laits, donc celles des fromages proposés. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la production de la saison, dans le respect de la charte des AMAP.

Je choisis :

☐ un abonnement saisonnier au grand plateau pour **un total de 144€** ;
réglé en ☐ 1 chèque de 144€ ou en ☐ 2 chèques de 72€

☐ un abonnement saisonnier au petit plateau pour **un total de 80€** ;
réglé en ☐ 1 chèque de 80 € ou en ☐ 2 chèques de 40€

Les chèques sont libellés à l'ordre de « **Laurence NORY** » , ils seront encaissés en avril et juillet 2019.

Nom de la banque : Chèque N° : Montant :
Nom de la banque : Chèque N° : Montant :

Fait en 2 exemplaires à Veneux les Sablons, le ……

Signature de l'adhérent(e) **Signature de Laurence NORY**